

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

La lettre économique et financière – décembre 2017

SOMMAIRE

CONJONCTURE ECONOMIQUE

- *La croissance italienne se renforce à nouveau au 3^{ème} trimestre 2017*
- *Les principaux organismes internationaux ont relevé leurs prévisions économiques pour l'Italie*
- *Le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale augmente en 2016*
- *Le nombre de naissances atteint son plus bas niveau en 2016*
- *Le poids de l'économie souterraine s'est réduit en 2015, notamment grâce aux mesures de lutte contre la fraude fiscale*

FINANCES PUBLIQUES

- *La Commission européenne prévient l'Italie d'un risque de non-conformité avec les règles du Pacte de stabilité et de croissance*

ECONOMIES ET FINANCES PUBLIQUES TERRITORIALES

- *Pour la première fois, trois régions (Emilie-Romagne, Lombardie et Vénétie) recourent à l'article 116 de la Constitution italienne pour demander plus d'autonomie*

SECTEUR FINANCIER

- *La situation d'ensemble du secteur bancaire italien s'améliore*
- *La Banca Carige a lancé le 15 décembre une nouvelle augmentation de capital*

CONJONCTURE ECONOMIQUE

TABLEAU DE BORD

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	3 ^e trim. 2017	+1,7%	↗	Inflation IPCH (g.a.)	nov. 2017	+1,1%	→
Taux de chômage	oct. 2017	11,1%	→	Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	nov. 2017	+0,4%	↘
Taux de chômage des jeunes	oct. 2017	34,7%	↘	Production industrielle (g.a.)	août. 2017	+3,1%	↗

Source : *Elaboration SER de Rome à partir de données ISTAT*

La croissance se renforce à nouveau au 3^{ème} trimestre 2017

La croissance italienne continue de s'améliorer au 3^{ème} trimestre 2017 (+0,4%) et l'acquis de croissance en 2017 s'établit désormais à +1,4% (information publiée par l'ISTAT le 1er décembre 2017). L'évolution du PIB réel s'établit ainsi à +1,7% par rapport au 3^{ème} trimestre 2016, suivant une courbe de croissance ininterrompue depuis le 3^{ème} trimestre 2014. Les investissements, la dépense de consommation des ménages et la demande extérieure ont été les principaux contributeurs à cette croissance, à hauteur de +0,5 point, +0,2 point et +0,2 point respectivement.

La valeur ajoutée de l'industrie a augmenté de +1,6% par rapport au trimestre précédent (après +1,0% au 2^{ème} trimestre) alors que le rythme de croissance de la valeur ajoutée du secteur des services a ralenti à +0,1% (après +0,3%) avec une nouvelle contraction de la valeur ajoutée du secteur financier et de l'assurance (-0,7% après -0,2%).

Les principaux organismes européens et internationaux ont relevé leurs prévisions économiques pour l'Italie

Pour 2017, la Commission européenne ([prévisions d'automne](#)), le FMI ([World Economic Outlook d'octobre](#)) et le Consensus Forecast (prévisions du 8 décembre) tablent désormais sur une croissance de +1,5%, comme les autorités italiennes. L'OCDE ([Economic Outlook du 28 novembre](#)) prévoit une croissance supérieure (+1,6%). L'inflation s'établirait entre +1,3%, pour le Consensus et le gouvernement italien, et +1,4% pour les autres organismes. Le taux de chômage s'améliorerait à 11,2% pour l'OCDE et le gouvernement, à 11,3% pour la Commission et 11,4% pour le FMI (après 11,7% en 2016).

Pour 2018, l'OCDE va dans le sens du gouvernement italien, qui prévoit une stabilisation de la croissance à +1,5%, tandis que la Commission et le Consensus Forecast tablent sur un niveau plus faible (+1,3%). Pour le FMI, qui ne prend pas en compte l'impact des mesures prévues dans le projet de loi de finances pour 2018, la croissance s'établirait à +1,1%. L'inflation s'affaiblirait à +1,1% pour le Consensus et à +1,2% pour les autres organismes (+1,4% pour le gouvernement). Le taux de chômage continuerait à s'améliorer à 10,5% pour l'OCDE, 10,6% pour le FMI, 10,7% pour le gouvernement et 10,9% pour la Commission.

Le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale augmente en 2016

[Selon les estimations de l'ISTAT \(6 décembre 2017\)](#), la part de la population résidente italienne se trouvant en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté à 30% en 2016 (soit 18,14 millions de personnes), après 28,7% en 2015, avec un accroissement tant de la part de la population se trouvant en risque de pauvreté (20,6 après 19,9%) que de celle en situation de privation matérielle importante (12,1% après 11,5%). Ces taux sont plus importants dans le Mezzogiorno : 46,9% (+0,5 point) de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, 33,8% en risque de pauvreté (-0,2 point), 21,2% en situation de privation matérielle importante (+1,5 point). L'ISTAT fait ainsi le constat que l'objectif fixé à l'Italie dans le cadre de la Stratégie européenne Europe 2020 (réduire le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 2,2 millions d'unités par rapport à 2008) ne sera pas atteint, la population en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale étant au contraire, en 2016, supérieure de 5,25 millions de personnes à cet objectif.

Les inégalités en termes de revenus sont plus importantes en Italie que dans la moyenne des pays européens. L'indice de Gini s'établit en effet à 0,331 en 2016, contre 0,308 pour la moyenne européenne, positionnant l'Italie au 20^{ème} rang des pays de l'UE. Il est plus élevé dans le Mezzogiorno (0,349) que dans le Centre (0,322), le Nord-ouest (0,310) et le Nord-est (0,282) de l'Italie.

Le nombre de naissances atteint son niveau le plus bas en 2016

Le nombre de naissances s'est réduit de plus de 103 00 unités depuis 2008, avec 473 438 naissances enregistrées en 2016 selon l'ISTAT (28 novembre 2017). Le taux de fécondité baisse en effet progressivement (de 1,45 enfant par femme en 2008 à 1,34 en 2016). Cette situation s'explique par le vieillissement de la génération des baby-boomers et de l'amenuisement du nombre de femmes des générations suivantes ainsi que par l'impact de la crise économique (chute du nombre de premiers nés de 20% sur la période 2008-2016).

Le poids de l'économie souterraine s'est réduit en 2015, notamment grâce aux mesures de lutte contre la fraude fiscale

L'ISTAT évalue la valeur ajoutée générée par l'économie non observée, qui inclut économie souterraine et économie illégale, à 207,6 Md€ en 2015, soit 12,6% du PIB italien. Ce montant est en baisse de 2,5% par rapport à 2014 où il avait atteint un pic à 13,4% du PIB. Cette amélioration est essentiellement le fait de l'économie souterraine (12,8% du PIB national) dont la valeur ajoutée estimée a diminué de 2,8%. Les pertes de recettes liées aux omissions de déclaration de tout ou partie de leurs revenus par certaines entreprises (93 Md€) se sont en effet réduites de 6,4%, et celles découlant du travail non-déclaré (77,4 Md€) ont baissé de 0,9%. Toutefois, le nombre d'emplois non déclarés a augmenté et représente 15,9% des emplois (+0,2 point par rapport à 2014), concernant plus de 3,7 millions de personnes. La valeur ajoutée générée par les activités illégales est quant à elle estimée à plus de 17 Md€ (1,2% du PIB), montant en hausse de 1,3%.

La réduction du poids de l'économie souterraine est à mettre en relation avec la réduction du manque à gagner fiscal (ou *tax gap*) en 2015 de 33,5% à 32,9% des recettes fiscales attendues, principalement en matière de TVA (-1,45 Md€) et d'impôt régional sur les activités productives IRAP (-2,24 Md€), présentée dans le [rapport annuel du ministère de l'économie et des finances sur l'économie non observée et sur la fraude fiscale](#). Cette amélioration découle, selon le rapport, principalement des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales mises en œuvre par le gouvernement, telles que la *voluntary disclosure*, le *split payment* et le renforcement du dialogue en aval entre les services fiscaux et les contribuables ayant omis de déclarer une partie de leur revenu.

FINANCES PUBLIQUES

La Commission européenne prévient l'Italie d'un risque de non-conformité avec les règles du Pacte de stabilité et de croissance

Le [projet de plan budgétaire pour 2018](#), transmis à la Commission européenne le 16 octobre dans le cadre du Semestre européen, limite l'ajustement structurel pour 2018 à 0,3 point au lieu de 0,6 point requis par la Commission, puis à 0,4 point par an pour les exercices suivants, comme cela avait été notifié par le ministre de l'économie et des finances italien à la Commission en mai dernier (cf. Regards sur l'économie italienne du 5 juin 2017). L'objectif d'équilibre structurel est repoussé au-delà de 2020 (au lieu de 2019) avec un solde structurel revu à -1,0% du PIB potentiel en 2018, -0,6% en 2019 et -0,2% en 2020, après -1,3% en 2017 contre -0,7%, 0,1% et 0% initialement prévus dans le programme de stabilité). Le déficit public nominal s'établirait à -1,6% du PIB en 2018, après -2,1% en 2017, puis -0,9% en 2019 et -0,2% en 2020.

Lors de la publication des avis de la Commission sur les projets de plan budgétaire des Etats membres, le 22 novembre 2017, [les commissaires Dombrovskis et Moscovici ont adressé un courrier au ministre de l'économie et des finances italien](#) pour alerter les autorités sur la situation des finances publiques italiennes au regard des règles européennes. La Commission estime que l'Italie est en risque de non-conformité avec les dispositions du volet préventif du Pacte de stabilité et de croissance en 2017 et en 2018, s'agissant de la trajectoire d'ajustement structurel vers l'objectif de moyen terme. Elle souligne l'importance de ne pas revenir sur les réformes structurelles déjà adoptées, en particulier en matière de retraites, et demande des informations sur la stratégie envisagée par l'Italie pour réduire son ratio de dette publique, source de vulnérabilité majeure pour le pays et l'ensemble de la zone euro. Elle demande des explications sur la détérioration de l'ajustement structurel en 2017 (prévision de -0,4 point de PIB au lieu de -0,2 point prévu au printemps 2017). Enfin, la lettre annonce que la Commission procédera au printemps 2018 à une nouvelle évaluation de la conformité de l'Italie à la règle de la dette sur la base du budget réalisé pour 2017 et du texte définitif de la loi de finances 2018, en cours d'examen par le Parlement italien en vue d'une adoption d'ici la fin de l'année.

ECONOMIES ET FINANCES PUBLIQUES TERRITORIALES**Pour la première fois, trois régions (Emilie-Romagne, Lombardie et Vénétie) recourent à l'article 116 de la Constitution italienne pour demander plus d'autonomie**

Les régions Lombardie et Vénétie ont organisé le 22 octobre dernier des référendums qui se sont concluent par un vote massif pour plus d'autonomie. L'Emilie-Romagne a de son côté signé le 18 octobre une déclaration d'intention avec le Président du Conseil qui ouvre des négociations dans ce sens.

Les régions Lombardie et Emilie-Romagne ont entamé leurs négociations avec l'Etat pour obtenir le transfert de compétences supplémentaires. Une première réunion de travail s'est tenue le 9 novembre 2017 entre le secrétaire d'Etat pour les affaires régionales, Gianclaudio Bressa, et les présidents des régions Lombardie, Roberto Maroni, et Emilie-Romagne, Stefano Bonaccini. Cette première réunion paritaire lance le processus de négociation pour le transfert d'un nombre limité de compétences à proposer par les régions. Une première feuille de route a été définie avec pour objectif de pouvoir soumettre à la prochaine législature un premier accord cadre.

La Lombardie, la Vénétie et l'Emilie-Romagne comptent pour 40% dans le PIB réel national. Elles sont respectivement les 1ère, 3ème et 4ème régions les plus riches d'Italie et contribuent respectivement à hauteur de 21,7%, de 9,2% et 9,0% au PIB réel italien en 2015. Elles comptent également pour une part importante dans les recettes fiscales du pays : 41% des recettes nettes de l'impôt sur les revenus (IRPEF), 48% des recettes de TVA et pour 34% de celles dues au titre de la taxe due par les propriétaires de biens immobiliers (IMU).

SECTEUR FINANCIER**La situation d'ensemble du secteur bancaire italien s'améliore**

La situation d'ensemble du secteur bancaire italien s'améliore, comme le montre le dernier rapport de la Banque d'Italie sur la stabilité financière, paru fin novembre. En effet, au premier semestre 2017, le résultat opérationnel des banques italiennes a augmenté de 7,3% en glissement annuel et leur rentabilité (*ROE – Return on equity*) a cru de 2,3% à 4,8%. En outre, les coûts opérationnels ont diminué de 2,2%, notamment du fait des réductions de personnel, et le ratio coûts-revenus a baissé de trois points (à 64,5%) se rapprochant ainsi de la moyenne européenne (62,9%).

La qualité des actifs des banques italiennes augmente comme en témoigne le ratio CET1 du secteur bancaire italien, qui s'est élevé d'un point depuis décembre 2016, à 12,5% en juin 2017, avec de bons résultats pour les banques de moindre envergure. Il se monte ainsi à 11,8% pour les banques sous supervision directe de la BCE et à 15,6% pour les banques les moins importantes sous supervision directe de la Banque d'Italie.

De plus, les créances douteuses (*non performing loans* ou NPL) sont en baisse, aussi bien en flux (1,7% au troisième trimestre 2017, ce qui est en deçà du niveau moyen de 2006-2007) qu'en stock, puisqu'il se monte à 324 Md€ bruts (et 151 Md€ nets), soit 16,4% de l'encours de crédit, en juin 2017, contre 349 Md€ en décembre 2016 (17,3% de l'encours de crédit). Les créances irrécouvrables (*sofferenze*) se montent à 10,4% des créances brutes en juin 2017. En outre, le taux de couverture des créances douteuses est passé de 50,6% à 53,5% au cours de la même période. La Banque d'Italie souligne que, durant les neuf premiers mois de 2017, les banques italiennes ont procédé à la suppression de 26 Md€ de créances irrécouvrables brutes de leurs bilans (contre 4 Md€ à la même période en 2016).

Si la situation s'est améliorée, la confiance des investisseurs peine à revenir, pesant ainsi sur la capitalisation boursière des banques italiennes, ainsi que l'a mis en évidence une étude de la Banque d'Italie qui a constaté une volatilité de l'indice italien FTSE MIB supérieure à celle de l'indice européen Euro Stoxx. Le récent rapport de la société de conseil PWC met en évidence le même phénomène et souligne que le marché valorise les banques les plus vertueuses à cet égard (Credem, Intesa Sanpaolo, Unicredit et Banca Popolare Sondrio).

Selon PWC, le stock de créances non performantes devrait baisser d'encre 50 Md€ au second semestre 2017, au vu des annonces faites par les banques italiennes. En outre la société de conseil prévoit des transactions sur les créances non performantes à hauteur de 70 Md€ sur le marché italien en 2018, avec des transactions qui porteraient de plus en plus sur la catégorie des créances dont le recouvrement est compromis ("*unlikely to pay*") qui ont atteint 112 Md€ en valeur brute au 30 juin 2017.

L'augmentation de capital de Banca Carige en phase finale

La banque Carige, neuvième banque italienne, a lancé le 16 novembre une opération d'augmentation de capital à hauteur de 560 M€ destinée à lui permettre de répondre aux exigences de la BCE à l'issue du processus annuel de supervision et d'évaluation prudentielle (*SREP – Supervisory Review and Evaluation Process*) mené en 2016. L'augmentation de capital portait une tranche principale de 498M€ d'actions nouvelles proposées aux actionnaires, et d'une tranche « réservée » de 60 M€ d'actions nouvelles proposées aux porteurs d'obligations subordonnées de la banque. La première phase de l'opération, clôturée le 6 décembre, a permis à la banque de collecter 377 Md€ (331 M€ au titre de la tranche principale et 46 M€ au titre de la tranche réservée). Les actions non souscrites de la tranche principale (soit 167 M€) seront proposées sur le marché d'ici à la fin de l'année. En cas de souscription incomplète, les actions restantes seront acquises par le consortium de banques (Crédit suisse, Deutsche Bank et Barclays) qui garantit l'opération. L'augmentation de capital devrait donc atteindre au total 544 Md€.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guïtton

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Redigé par : Béatrice Di Piazza, Cécile Tassin.
Coordonnée par : Federica Mercanti
Revue par : Arnaud Guigné

TRÉSOR
DIREZIONE GENERALE

et

Service économique
régional